

Le Conseil national du SNLA-FO du 21 février 2009 a longuement discuté du bilan des « Entretiens de Valois » et de leurs « préconisations »

Il a décidé de rédiger cette note à l'attention des syndicats de la Fasap-Fo et des élus aux instances fédérales pour alimenter le nécessaire débat. Chacun doit être informé pour permettre une discussion précise et ouverte. Nous pensons que l'ampleur des changements qu'impulseraient dans notre secteur les « préconisations » de ces « Entretiens » mérite d'être l'un des points du prochain Conseil fédéral.

Un rappel historique:

Le spectacle tel que nous le connaissons aujourd'hui en France est le produit et l'héritage du travail, des efforts et du talent des artistes, en tout premier lieu. Le soutien de l'Etat balbutia dans les années d'après guerre, et s'est lentement développé grâce à l'acharnement de fonctionnaires « éclairés » tels que Jeanne Laurent. Le développement du théâtre public en France s'est inscrit dans celui des services publics en général. André Malraux fut le premier ministre de la Culture et le premier à engager une politique coordonnée au niveau national de soutien aux Arts et aux artistes et de vastes chantiers de rénovation du patrimoine. Si le budget de l'Etat atteignit un niveau sans précédent sous le ministère de Jack Lang, vingt ans avant les décrets Tasca, le développement de la production fût externalisé aux Compagnies et l'emploi permanent des artistes interprètes disparut, à l'exception des ensembles permanents des artistes lyriques qui demeurent encore aujourd'hui. C'est à cette période que la solidarité interprofessionnelle au travers des annexes 8 & 10 de la convention générale d'assurance chômage joua tout son rôle : suppléer à des conditions d'emploi de plus en plus précaires. Depuis les accords Unedic de 2003, un artiste interprète sur deux a perdu son statut de salarié-intermittent. C'est dans ce contexte que ces Entretiens de Valois ont été organisés. C'est dans ce contexte qui, artistes adhérents du SNLA-FO, nous touche personnellement, que le Conseil national a interrogé les *Entretiens de Valois* et leurs *préconisations* pour savoir si ils répondaient aux revendications de notre syndicat, mais aussi à celles de notre fédération, et à celles de la profession.

Quel avenir les *Entretiens de Valois* préconisent-ils pour les artistes ?

Ils se prononcent pour la « professionnalisation » des salariés du secteur. Qu'est-ce que cela veut dire ? S'agit-il de rétablir les heures de cours pratiques supprimées dans certaines Ecoles supérieures, en application de la réforme LMD ? S'agit-il d'ouvrir des Ecoles supérieures professionnelles dans chaque grande ville, avec un cursus de 3 ans à temps plein ? S'agit-il de rétablir la subvention d'Etat à l'Afdas pour la formation professionnelle continue des artistes interprètes, subvention supprimée par la ministre pour 2009-2011 ¹ ? S'agit-il de garantir tous les financements de la formation professionnelle continue aujourd'hui remis en cause, moins 10% en 2007 pour les plans de formation de branche financés par l'Afdas ? La formation continue des artistes interprètes, les « stages professionnels conventionnés par l'Afdas » relève des plans de formation de branche. Non ; il s'agit d'engager, au travers de l'Accord ADEC, une des *préconisations* de ces *Entretiens*, un plan de reconversion massive et forcée des artistes. Le fil à plomb de l'argumentaire de l'accord

ADEC est de « mettre en adéquation l'offre et la demande ». Or jamais l'offre n'a correspondu à la demande. De toute l'histoire du théâtre, l'offre a initié la demande, à son tour sollicitant l'offre. En des temps de « diffusion difficile » (selon les *Entretiens de Valois*), il faut donc restreindre l'offre. Cette reconversion massive correspond aux 30 000 artistes interprètes, qui depuis le 1^{er} janvier 2009 perdent chaque jour leurs droits Assedic du fait des accords Unedic 2006-2007 sans plus aucun « rattrapage ». Et l'accord ADEC prévoit 7 millions d'euros de financement des actions de « reconversion » mais aussi celles pour « permettre au salarié » de conserver un bon niveau d'« employabilité ». Si les difficultés de diffusion s'accroissent, et on peut le craindre compte tenu de la situation de chômage considérable et de précarité que le pays connaît aujourd'hui, faudra-t-il indéfiniment restreindre l'« offre » ?

Quelles mesures de soutien à la production les Entretiens de Valois préconisent t'ils ?

- La création d'un label pour permettre de valider les « bonnes conduites » des « opérateurs » qui en bénéficieront. Nous constatons, comme l'Association des Maires de France, l'Association des Maires des Grandes Villes et l'Association des Départements de France, qu'un label ne règle pas le problème du financement. « Bonne conduite » ? Le rapport IGAS ne met-il pas en évidence le recours au CDD d'usage pour les techniciens qui depuis 2003 ne cesse d'augmenter, en lieu et place de CDI ? Plutôt qu'un « label », nous disons que l'Etat doit faire respecter sa signature et celles des « partenaires sociaux » !

- La création d'un Fonds national de soutien à la production et à la diffusion, abondée par une taxe.

Ce fonds reverserait le produit de cette taxe en fonction de critères tels que « le projet de l'entreprise », son niveau de « professionnalisation ».

- Ce fonds sera t-il adossé au Comité national pour la création artistique décidé par le Président de la République et qui sera dirigé par M. Karmitz, producteur ?

- Créer un Fonds national fut-ce de « soutien à la création artistique » suffit-il pour répondre aux immenses besoins générés par des années et des années de réductions budgétaires ? Rien n'est précisé quant à son budget. La seule ressource que nous pouvons évaluer, c'est celle provenant de la « rémunération pour copie privée » et dont les « préconisations » revendiquent une partie. Or il s'agit de salaires d'une part, et ce qui n'est pas reversé, les « non répartissables » constituent déjà des « aides à la création » versées par les SPRD, lesquelles sont dirigées par des artistes, d'autre part.

- A l'occasion de la lecture de ce chapitre, on apprend que la « licence d'entrepreneur de spectacles » est devenue une « autorisation d'exercice ». A l'heure où les centaines de milliards d'euros de fonds publics disparaissent dans le puits sans fond de la spéculation et des banques, le spectacle lui, devrait toujours et encore être plus « vertueux ». Nulle part pourtant il n'est préconisé, par aucun des participants à ces *Entretiens*, la nécessité de développer et de former des inspecteurs du travail spécialisés dans le secteur du spectacle, mais aussi du cinéma et de l'audiovisuel avec les moyens nécessaires pour faire respecter le code du travail et les conventions collectives. A commencer par « l'accord sur la politique contractuelle dans le spectacle vivant » de juillet 2007 dont nous sommes signataires. Pire, un

représentant du ministère de la Culture déclarait récemment que « ce n'était pas à l'Etat de faire respecter la législation ». A quoi servirait donc ce « label » sinon constituer un nouvel obstacle à la création ?

- Car enfin où est l'Art, la liberté de création, le nécessaire soutien aux artistes pour leur permettre de travailler dans de bonnes conditions dans cette proposition de « label » et même dans la synthèse des « préconisations » ? Notons d'ailleurs qu'au sujet des « résidences d'artistes » les *Entretiens de Valois préconisent* un contrôle sur le « contenu »...

Quelles mesures de soutien à la diffusion ?

Le *fonds national de soutien à la création et à la diffusion*.

Mais on peut constater que l'obligation d'un certain nombre de représentations d'un spectacle cofinancé par l'Etat et les collectivités territoriales, obligation « préconisée » par l'Association des Départements de France n'apparaît pas dans les « principales préconisations ».

Les Entretiens de Valois et les « Conférences permanentes »

Seront un nouvel instrument pour faire prendre en charge par les syndicats représentants les salariés des mesures qui vont à leur encontre. Comme les *Entretiens de Valois*, ces Conférences permanentes régionales réuniraient l'Etat, les collectivités territoriales, les employeurs, les syndicats, mais de façon permanente. C'est le corporatisme. C'est à peu de chose près le « Sénat » corporatiste que De Gaulle voulait instaurer en 1969 et au référendum duquel Force Ouvrière avait appelé les salariés à voter « NON ».

Aussi le Conseil National du SNLA-FO du 21 février s'est-il interrogé sur ces instances de « concertation » et de co-législation que sont les CNPS², les COREPS³, les CPNEF⁴, initiés il y a maintenant 25 ans et précédant ces *Entretiens*. Quel en est le bilan ? Le sort des artistes, la production et la diffusion de spectacles se sont-ils améliorés voire accrues ces 25 dernières années ? Le spectacle vivant est-il enfin accessible à toute la population des villes et des campagnes ? Bien au contraire. Au moment où le ministère tirait ses *préconisations* des *Entretiens*, on apprenait que la Scène Nationale de Morlaix ainsi que le Théâtre Toursky à Marseille étaient menacés, que le Théâtre Saint Etienne à Rennes n'avait pas réouvert en septembre, que l'Orchestre de la région PACA et l'Opéra de Nice devaient fusionner...

De leur côté, jamais les artistes n'ont été confrontés à un tel chômage, à une telle course aux contrats voire à une telle misère. **Un artiste sur deux** n'aura plus que 30 euros par jour pour vivre, pendant deux ou six mois. DE CELA, PERSONNE NE PARLE.

Jusqu'où devons-nous accompagner la casse ?

La proposition de loi appelée des vœux du Président de la République, des patrons mais aussi de la fédération CGT du spectacle s'inscrira dans les « préconisations » des « *Entretiens de Valois* ». Cette loi contiendra les mesures de RGPP que prendra le ministre. Rappelons ce qu'indique le préambule du rapport des *Entretiens de Valois* : « Dans son discours introductif, la ministre a rappelé que, conformément à l'engagement pris par le

Comité de Modernisation des Politiques Publiques (...) la redéfinition des modalités d'intervention de l'Etat en faveur du spectacle vivant sera recherchée en concertation ...les Entretiens de Valois serviront de base aux décisions qui seront arrêtées (...) ». C'est ce Comité de Modernisation des Politiques Publiques qui pilote les mesures de RGPP. Force Ouvrière est opposée à cette RGPP qui démantèle l'Etat républicain. Comment pourrions-nous la combattre si nous participons de sa définition ? Pour toutes ces raisons, le Conseil national du SNLA-FO, unanime, demande aux instances de la FASAP-FO de décider que notre fédération ne participera pas à la préparation de cette loi, et le fasse savoir publiquement. Nous nous étions félicités et continuons à le faire que notre Secrétaire général confédéral ait, lors du récent congrès de la Fasap-Fo, rappelé que « Force Ouvrière n'avait pas vocation à co-légiférer. Au législateur de faire la loi, aux organisations syndicales de revendiquer »

Nous pensons donc qu'il nous faut affirmer et réaffirmer notre indépendance, au seul service des salariés que nous représentons. Nous nous sommes félicités du rôle important qu'en suspendant cet automne sa participation aux *Entretiens de Valois*, la FASAP-FO a joué. Le premier résultat de ce refus de cautionner le sous-financement du secteur, c'est la décision par le Président de la République le 13 janvier du maintien de tous les crédits alloués au spectacle au budget 2009.

Pourquoi ne pourrions-nous pas désormais ambitionner la satisfaction rapide de nos revendications :

- **défense de l'emploi des artistes et d'une indemnisation chômage adaptée aux besoins**
- **défense du statut de salarié des artistes interprètes**
- **défense des Compagnies, de tout réseau public de production et de diffusion, et leur liberté de travail ?**

¹ Directives trisannuelles d'orientation 2009-2011 de Christine Albanel aux Préfets de Région

² Conseil National des Professions du Spectacle

³ Commissions régionales des professions du Spectacle

⁴ Commission Professionnelle Emploi Formation

Une lettre que nous venons de recevoir de l'un des adhérents du syndicat :

« Je réponds à ce projet d'accord cadre que je viens de parcourir

Ce projet ADEC¹ ressemble mot pour mot à ce que j'ai lu dans le cadre du Coef² à Lyon en 2007-2008. Un contrat signé par la FASAP-FO en Janvier 2007. Même « vœux » d'observatoire des pratiques, même architecture sur la formation : et vous me remettrez un peu de VAE ou de bilan de compétences etc. etc. Que s'est-il passé de concret depuis la signature de ce dispositif ? Rien à part une énième réunionite (et je suis loin d'avoir été aux meetings...) Dernier constat en date ? L'éviction d'une boîte de conseil parisienne qui avait fait le même bilan que d'habitude et tenter de trouver une méthode de dialogue entre les partenaires etc...

Pourquoi ce constat d'échec ? C'est que les maux du secteur sont identifiés depuis longtemps que notre secteur a besoin d'emploi et donc d'aide à la création, à la diffusion aux équipes artistiques et non de nouveaux dispositifs dont elles sont – de fait – exclues. Prenons un exemple, la mutualisation des emplois est un dispositif que la région Rhône-Alpes souhaite adapter à de plus nombreuses équipes de création. Cela ne sert dans les faits qu'à des structures déjà solides comme celle des « trois huit » et de ses satellites. Nouveau théâtre du huitième donc, qui avait organisé la signature de l'accord... comme c'est étonnant ! Dans lequel on retrouvait aussi un certain X et Y, initiateurs du Synavi... Je ne crie pas à la collusion mais il est clair que les tutelles ont besoin de montrer qu'ils font quelque chose et ils ont besoin d'exemples et de partenaires concrets ! Le problème est qu'ici l'exception vaut pour la règle. Et pour ne rester que dans le champ syndical, ce n'est pas admissible.

Pour revenir à l'ADEC à sa dimension "entrepreneuriale" que les tutelles se rassurent, les gens sont généralement assez bien au courant. Preuve ils comprennent même le système des Assedics, après ça... Même notre Président note que les subventions c'est le parcours du combattant mais quand on les a ... Alors qu'est-il fait dans ce texte pour redéployer réellement les moyens : améliorer la formation entrepreneuriale au niveau de la formation initiale ? Pour la formation continue, l'Afdas structure existante pourrait le faire mieux, mais y-a-t-il toujours du monde aux stages existants ? Ce qui est également vrai pour les stages artistiques. La structure existe, les gens connaissent le mécanisme, gardons ce dispositif !

Il y a un cas où ce texte se justifierait c'est le reclassement d'artistes ou techniciens sans emplois ou avec accidents de parcours mais pour les reclasser où ?

Alors soyons clairs, si l'on balade les chômeurs de stages en évaluations, il n'y a aucune raison de l'accepter avec notre secteur. Et puis enfin, avec 6 millions d'euros redéployés, je vais en acheter de la compétence (qui existe déjà au vu du nombre d'écoles ou masters en ingénierie culturelle) et peut-être même créer un emploi !!!!

Alors encore une fois, on ne va injecter ici de l'argent que sur des constat déjà faits, des observations et mécanismes déjà connus et surtout la question majeure PAS SUFFISAMMENT DE TRAVAIL PARCE QUE PLUS D'AIDES A LA CREATION, PROJETS COMPAGNIES, PARCE QUE LES THEATRES PUBLICS NE REPONDENT PAS A LEURS OBLIGATIONS ET N'ACHETENT NI NE CO-PRODUISENT PLUS SUFFISAMMENT POUR IRRIGUER LE SECTEUR PARCE QU'INFLATION DES EQUIPES ADMINISTRATIVES POUR ASSURER LA COMMUNICATION ET LE REMPLISSAGE DES SALLES ET DONC PAS ASSEZ D'ARGENT POUR EMBAUCHER LE PERSONNEL TECHNIQUE NECESSAIRE DONC EMPLOI D'INTERMITTENTS ETC. ETC. ETC.

a.